



Extraits des comptes rendus des conseils municipaux de 2001 à 2009

Conseil du 30 août 2001

« Monsieur Lemeunier, architecte des bâtiments de France souhaite vivement que soient étudiées les propositions de l'Architecte en Chef faites il y a environ 3 ans. Le bâtiment présente des risques réels, il est donc urgent de réaliser des travaux.

Compte tenu du coût estimé à près de 10 MF, des démarches doivent être entreprises auprès des autorités locales afin d'obtenir des subventions.

Un groupe de travail constitué de trois élus et d'un représentant de l'association « les amis de Notre-Dame d'Etang » sera amené avec le maire, à entreprendre les démarches nécessaires. »

Conseil du 7 novembre 2002

« Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une rencontre qu'il a eue avec Monsieur Degouve de Nuncques, Président de l'association « les amis de Notre-Dame d'Etang. Cette association souhaite que soit relancée l'étude concernant la réfection du bâtiment car celui-ci se dégrade de plus en plus. De nouvelles démarches seront entreprises très prochainement par la municipalité. »

Conseil du 26 juin 2003

« L'édifice de Notre-Dame d'Etang est en très mauvais état, d'où la nécessité de rouvrir rapidement le dossier. Michel Berthenet fait un certain nombre de propositions pour préserver la sécurité des visiteurs. »

Conseil du 19 février 2004

« Afin d'envisager la réfection devenue urgente du monument de Notre-Dame d'Etang, le groupe de travail s'organise pour constituer un dossier dans un délai de trois mois, comprenant un argumentaire historique et une étude financière. »

Conseil du 12 juillet 2004

« Michel Berthenet fait état des conclusions du groupe de travail chargé d'évaluer les dégâts et de constituer un dossier afin que puisse être sauvé ce bâtiment.

Dans un premier temps, le conseil municipal accepte à l'unanimité deux devis de la société Trav'Haut : l'un pour l'expertise de l'intérieur de la statue pour un montant de 1 552 € HT, l'autre pour une visite de contrôle du circuit de protection foudre du sommet à la base de l'ouvrage pour un montant de 1 050 € HT. »

Conseil du 7 septembre 2004

« Michel Berthenet fait le point sur l'avancement du dossier en rappelant les principes fondamentaux conduisant à proposer une réhabilitation du monument (historique, pratique du culte et tourisme).

Il présente ensuite l'état des lieux, les diverses solutions techniques envisageables, les possibilités de financement avec des partenaires potentiels et fait part du projet de plan de communication.

Suite aux résultats de l'expertise faite dans le courant du mois d'août 2004, il sera procédé au chiffrage du coût des travaux à réaliser dans les mois à venir. »



NOTRE-DAME D'ETANG

Date : 19/03/10

Page 2 sur 4

Extraits des comptes rendus des conseils municipaux de 2001 à 2009

Conseil du 8 novembre 2004

« Michel Berthenet, conseiller municipal, fait le point de l'avancée des études conduites pour la rénovation de l'édifice de Notre-Dame d'Etang. Une rencontre sera organisée prochainement avec Monsieur Pallot, architecte des Bâtiments de France. »

Conseil du 25 novembre 2004

« Michel Berthenet fait le point des travaux urgents à réaliser pour éviter de nouvelles dégradations : refixer la main de l'enfant Jésus, enlever la végétation sur la coupole, étayer la porte de la chapelle. »

Conseil du 16 décembre 2004

« Le groupe de travail chargé de l'étude pour la réfection de l'édifice Notre-Dame d'Etang s'est réuni en présence de Monsieur Pallot, architecte des Bâtiments de France. A l'issue de cette réunion, il a été décidé d'entreprendre des travaux de consolidation de la statue pour un montant de 1 191,22 € TTC. Ces travaux consistent, dans un premier temps, en un cerclage de la statue, puis ensuite à étancher la coupole. »

Conseil du 25 janvier 2005

« Les travaux d'urgence ont été engagés par la commune et plusieurs articles dans la presse ont relaté les différentes actions en cours.

Une première initiative voit le jour au profit de la restauration du monument : la chanteuse Rachel Thibaut, soprano lyrique, propose de donner un récital en l'église de Velars le 28 mai prochain. Nous saluons cette démarche.

Cet événement s'inscrira dans le cadre d'une manifestation globale comprenant de nombreuses animations, avec le concours de plusieurs associations locales.

Le conseil municipal participera activement à son organisation. C'est ainsi qu'est constitué un comité de pilotage, conduit par Michel Berthenet, conseiller municipal, auquel seront associés plusieurs élus de la commune et de la commission communication. »

Conseil du 28 février 2005

« Le conseil municipal décide la consolidation d'une baie du monument de Notre-Dame d'Etang et accepte en conséquence le devis de l'entreprise Testa pour un montant de 801,80 € TTC. »

Conseil du 19 janvier 2006

« Des travaux de seconde urgence seront réalisés, notamment le cerclage des contreforts à l'étage supérieur ainsi que l'étanchéité de la terrasse.

Le conseil municipal décide de lancer une consultation auprès de 5 entreprises. Des subventions seront sollicitées auprès des organismes compétents. Le reliquat sera pris en charge moitié par la commune et moitié par l'association des amis de Notre-Dame d'Etang.

Une nouvelle manifestation sera organisée (très certainement en 2007) afin de financer partiellement la réhabilitation totale de l'édifice. »



Extraits des comptes rendus des conseils municipaux de 2001 à 2009

Conseil du 23 février 2006

« Michel Berthenet, conseiller municipal, rappelle les conditions de financement pour les travaux d'étaie à réaliser en urgence sur la chapelle Notre-Dame d'Etang, dont une participation du Conseil Général de la Côte d'Or au titre des édifices inscrits à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

Après avis de la commission d'appel d'offres, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte l'offre de l'entreprise Hory Marçais pour un montant de 24 708,14 € TTC afin d'effectuer les travaux de seconde urgence,
- décide de confier à Monsieur Eric Pallot, architecte en chef des monuments historiques, 17 rue de l'Université, 93191 Noisy-le-Grand, la mission de maîtrise d'œuvre telle que figurant sur le programme d'opération de décembre 2005 sur la base suivante :
 - o forfait de rémunération de l'architecte, soit 1 945,12 € HT
 - o forfait de rémunération de vérificateur, soit 299,83 € HT. »

Conseil du 8 juin 2006

« La subvention de 6 971 € pour les travaux de Notre-Dame d'Etang est accordée ; les travaux pourront commencer prochainement. »

Conseil du 10 octobre 2006

« Les travaux de seconde urgence sont en cours (frettage des contreforts, étanchéité du chemin de ronde).

Les 8 et 9 septembre 2007, une manifestation sera organisée à Velars-sur-Ouche afin de mobiliser le plus grand nombre autour de la réhabilitation du monument. »

Conseil du 20 mars 2007

« Michel Berthenet communique sur le programme des festivités des 8 et 9 septembre en faveur de Notre-Dame d'Etang. »

Conseil du 3 septembre 2007

« Michel Berthenet, conseiller municipal responsable de l'organisation de la manifestation « Velars fête Notre-Dame d'Etang », fait le point de la préparation et sollicite les bonnes volontés pour les journées des 8 et 9 septembre. »

Conseil du 14 novembre 2007

« Le conseil municipal décide de signer une convention avec la Fondation du Patrimoine afin de recueillir les dons concernant la réhabilitation du monument de Notre-Dame d'Etang et faciliter les démarches de mécénat. »

Conseil du 12 décembre 2007

« M. Berthenet, conseiller municipal, présente succinctement l'étude de réhabilitation de Notre-Dame d'Etang réalisée par E. Pallot, architecte des Bâtiments de France. Le groupe de réflexion chargé de ce dossier se réunira afin d'en faire une analyse. »



Extraits des comptes rendus des conseils municipaux de 2001 à 2009

Conseil du 3 juin 2008

« Michel Berthenet, conseiller municipal, fait l'historique de ce dossier et rappelle les différentes étapes pour la réhabilitation du monument et de la statue de Notre-Dame d'Etang.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que les démarches soient poursuivies en vue de rechercher les financements publics et privés afin d'aboutir à cette réhabilitation. »

Conseil du 20 janvier 2009

« Michel Berthenet, conseiller municipal, présente le dossier de réhabilitation de Notre-Dame d'Etang. La réhabilitation totale du monument et de la statue est estimée à 2,5 M€. Elle sera réalisée sur une période de 10 années réparties en 4 étapes.

La phase 1 consiste à la dépose de la statue par hélicoptère avec mis en station pour analyse, diagnostic et présentation au public pendant les travaux. Au cours de cette 1^{ère} phase seront également entreprises les études techniques nécessaires aux phases suivantes. Le coût est estimé à 201 000 €.

La commune n'a pas les ressources nécessaires pour financer les travaux. Pour mémoire, celui-ci est **supérieur à deux fois un budget annuel** (fonctionnement et investissement compris).

Les travaux ne seront donc engagés qu'après avoir trouvé leur financement hors budget communal : fonds privés et fonds publics.

Pour les fonds privés, il faut avoir recours aux dons et mécénat. C'est la raison pour laquelle nous oeuvrons en partenariat avec l'association « les amis de Notre-Dame d'Etang » et la Fondation du Patrimoine avec qui nous avons signé une convention de souscription. Ainsi, les fonds peuvent être recueillis via ces deux entités, les donateurs peuvent bénéficier des avantages fiscaux correspondants. »

Conseil du 2 juillet 2009

« Michel Berthenet, conseiller municipal, informe le conseil municipal de l'avancement du projet de réhabilitation du monument de Notre-Dame d'Etang.

Le récital de Rachel a généré un bénéfice de 1 300 €. Les actions de communication ont été nombreuses. Une plaquette de souscription pour les mécènes a été éditée ainsi qu'un dépliant pour les dons des particuliers.

Le monument pourra être visité pendant les journées du patrimoine, les 19 et 20 septembre 2009. Une exposition de photos anciennes du site sera organisée aux mêmes dates.

Un projet de document télévisé est en cours de réalisation.

Un emplacement devra être trouvé dans la commune pour y entreposer la statue durant les travaux. »